ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soins et maintien a domicile

Question orale n° 1399

Texte de la question

M. Michel Fromet appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultes rencontrees par les associations qui developpent des services de soins a domicile pour les personnes agees pour obtenir le financement de lits ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture. Ces associations favorisent le maintien a domicile des personnes agees et leur evitent les desagrements de l'hospitalisation classique. Cette formule est tres favorable aux patients sur le plan du confort materiel et psychologique, tout en etant econome des deniers publics, puisqu'elle est sensiblement moins couteuse que l'hospitalisation. En outre, elle contribue a une meilleure repartition des emplois sur le territoire. En Loir-et-Cher, plusieurs associations developpent cette activite, notamment l'association pour le maintien a domicile des personnes agees du secteur Mer - Val-de-Loire et la confederation departementale de la famille rurale. Or, ces associations rencontrent les plus grandes difficultes pour obtenir le financement des lits pour lesquels leur a ete accordee l'autorisation d'ouverture. Saisi de cette difficulte au mois d'avril 1996, le ministre, l'a assure, dans une correspondance d'octobre 1996, de la volonte du Gouvernement de regler en deux ans le probleme pose par le nombre de places medicalisees autorisees mais non financees, grace a un effort budgetaire important des 1997. Cependant, les responsables de ces asociations ont recemment fait connaitre la persistance de ces difficultes. Cette situation est incomprehensible. L'association pour le maintien a domicile des personnes agees de Mer - Val-de-Loire n'a toujours pas obtenu le financement de dix lits supplementaires autorises alors meme qu'elle a realise en 1996 un taux d'occupation de 110 %. Plus grave encore, la confederation departementale de la famille rurale attend toujours le financement de 107 places de soins a domicile sur les 300 pour lesquelles elle a obtenu une autorisation. Au total, en Loir-et-Cher, 186 places attendent un financement. Faute de lits a domicile disponibles, les personnes agees sont orientees, soit vers les infirmieres liberales, soit hospitalisees pour un cout plus important. Il souhaiterait savoir a quelle echeance precise le financement global des places medicalisees annonce en 1996 sera realise.

Texte de la réponse

M. le president. M. Michel Fromet a presente une question no 1399.
La parole est a M. Michel Fromet, pour exposer sa question.
M. Michel Fromet. Monsieur le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale, les associations qui developpent des services de soins a domicile pour les personnes agees n'obtiennent pas tous les financements de lits ayant pourtant fait l'objet d'une autorisation prealable d'ouverture.
Ces associations favorisent, on le sait, le maintien a domicile des personnes agees et leur evitent les desagrements de l'hospitalisation classique.
Cette formule est tres favorable aux patients sur le plan du confort materiel et psychologique, tout en etant econome des deniers publics puisqu'elle est sensiblement moins couteuse que l'hospitalisation.
En outre, elle contribue a une meilleure repartition des emplois sur le territoire.
En Loir-et-Cher, plusieurs associations developpent cette activite, notamment l'Association pour le maintien a domicile des personnes agees du secteur Mer - Val de Loire et la Confederation departementale de la famille

rurale. Or celles-ci rencontrent les plus grandes difficultes pour obtenir le financement des lits pour lesquels leur a ete accordee l'autorisation d'ouverture.
J'avais saisi de ce probleme le ministre du travail et des affaires sociales au mois d'avril 1996. Dans une correspondance d'octobre 1996, le ministre m'avait assure de la volonte du Gouvernement de regler en deux ans le probleme pose par le nombre de places medicalisees autorisees mais non financees, grace a un effort budgetaire important des 1997.
Cependant, les responsables de ces associations m'ont recemment fait savoir que ces difficultes persistaient. La situation devient donc aujourd'hui incomprehensible.
L'Association pour le maintien a domicile des personnes agees de Mer - Val de Loire n'a toujours pas obtenu le financement de dix lits supplementaires autorises, alors meme qu'elle a realise en 1996 un taux d'occupation de 110 %.
Plus grave encore, la Confederation departementale de la famille rurale attend toujours le financement de 107 places de soins a domicile sur les 300 pour lesquelles elle a obtenu une autorisation. C'est, au total, en Loir-et-Cher, 186 places qui attendent toujours un financement.
Faute de lits a domicile disponibles, les personnes agees sont orientees vers les infirmieres liberales, ou hospitalisees - ce qui entraine un surcroit de cout.
Monsieur le secretaire d'Etat, ma question est simple: a quelle echeance precise le financement global des places medicalisees qui etait annonce en 1996 sera-t-il realise ? Je souhaite, bien sur, que ce soit le plus tot possible.
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.
M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. En adoptant la loi de financement de la securite sociale, le Parlement a degage une augmentation de 3 % sur les credits medico-sociaux, c'est-a-dire ceux qui concernent a la fois les personnes agees et les personnes handicapees.
Pour ce qui concerne les personnes agees, il a ete decide de combler le retard que notre pays connait, qu'il s'agisse des lits medicalises en maisons de retraite ou des services de soins infirmiers a domicile.
C'est ainsi que 14 000 places de lits medicalises - 7 000 en 1997 et 7 000 en 1998 - et 4 000 places de soins infirmiers a domicile - 2 000 en 1997 et 2 000 en 1998 - seront financees.
Dans ce cadre, je viens de notifier aux prefets de region le montant de l'enveloppe supplementaire qu'ils vont ainsi pouvoir repartir dans les prochains jours entre les departements en fonction des besoins de medicalisation et en tenant compte egalement des places autorisees non financees.
Je suis en mesure de vous indiquer, monsieur le depute, que le prefet de la region Centre recoit, a ce titre, une dotation correspondant pour 1997 a 79 places de SSAD. Il s'agit, bien sur, d'une premiere dotation, qui sera completee l'an prochain.
Il appartiendra ensuite au prefet du Loir-et-Cher de fixer, dans le cadre de l'autorisation d'engagements qui lui aura ete notifiee, la liste des operations qui seront financees des 1997, compte tenu a la fois de l'ancienete des autorisations accordees et des besoins constates localement. Les notifications ayant ete faites au prefet, les dispositions que chacun attend devraient etre mises en place le plus rapidement possible.
En tout cas, toutes les instructions ont ete donnees en ce sens.
M. le president. La parole est a M. Michel Fromet.
M. Michel Fromet. Je vous remercie, monsieur le secretaire d'Etat, de votre reponse, mais celle-ci n'est pas satisfaisante.
Vous annoncez le financement de 79 places supplementaires en 1997 pour la region Centre. Or, pour le seul departement de Loir-et-Cher - je vous rappelle que la region Centre comprend six departements -, 187 places ne sont pas financees. Comment voulez-vous que nous puissions etre satisfaits d'un chiffre qui ressemble fort a une peau de chagrin ?
C'est d'autant plus incomprehensible que le maintien des personnes agees a domicile coute nettement moins cher que l'hospitalisation. S'il faut absolument rechercher une maitrise des depenses de la securite sociale, cela passe donc plus par le maintien a domicile que par l'hospitalisation.
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat.
M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, la situation est ce qu'elle est. Nous avons trouve, pour des raisons diverses, des lits autorises non finances. Nous sommes les premiers a avoir pris le taureau par les cornes. Quand le retard s'est accumule durant des annees, il n'est pas possible de le rattraper en un an.

Cela dit, nous avons propose au Parlement de faire, pour 1997, un effort significativement plus eleve sur le secteur medico-social que sur le secteur sanitaire afin de combler le retard. Ce n'est jamais suffisant, mais il faut prendre ce qui vient. Et l'effort realise en 1997 est deja tres important. Moi aussi, j'aimerais mieux pouvoir creer des milliers de lits, mais il faut faire avec les ressources votees.

Données clés

Auteur : M. Fromet Michel
Circonscription : - SOC
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1399
Rubrique : Personnes agees
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1621
Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1774
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997